

Descriptif

Objet	:	Rénovation et extension de l'école Liotard à Genève
Forme de mise en concurrence	:	Concours (SIA 142)
Type de procédure	:	Concours à 1 degré en procédure sélective 1 ^{er} degré : vise à retenir 10 à 15 candidats. 2 ^{ème} degré : concours anonyme selon le règlement SIA 142
Mandat	:	Architecture
Date de publication dans la FAO	:	3 avril 2020
Délai de rendu	:	Pour les dossiers de candidatures : 20 mai 2020, 11h00 Pour le rendu du projet : 10 novembre 2020
Adjudicateur	:	Ville de Genève, Département des constructions et de l'aménagement (DCA) Unité logistique, Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, 1204 Genève
Organisateur	:	idem
Inscription	:	Par le rendu du dossier de candidature
Simap	:	No de publication : 1128811 Documents téléchargeables sur le site Simap
Communauté de soumissionnaires	:	Admise
Jury	:	Présidente Mme Véronique Bertrand, Architecte DPLG, FAS, BGM Architekten, Bâle Vice-présidente Mme Charlotte Malignac, Urbaniste, Codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève Membres professionnels M. Philippe Meylan, Architecte EPFL, SIA, Directeur du patrimoine bâti, Ville de Genève M. Reto Mosimann, Architecte HES, REG A, FAS, SIA, SWB Spaceshop Architekten, Bienne M. Paul Humbert, Architecte EPFL, FAUP, SIA, FAS LVPH Architectes, Fribourg M. Andreas Graf, Architecte ETH, SIA Liechti Graf Zumsteg Architekten AG, Brugg Membres non professionnels Mme Isabelle Widmer, Cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, Ville de Genève Mme Martine Toffel, Cheffe de Service, DIP-DGEO, Etat de Genève M. Rolando Castelli, Responsable du secteur GIAP, Genève Suppléants professionnels M. Nicolas Strambini, Architecte EPFL, SIA Alfred Architectes, Renens

Mme Soazig Lemarchand, Architecte DPLG, Adjointe de direction Service des écoles et institutions pour l'enfance, Ville de Genève

Spécialistes-conseils

M. Romain Berger, Ingénieur thermicien, Service de l'énergie, Ville de Genève

M. Olivier Robert, Adjoint de direction, Service des espaces verts, Ville de Genève

M. Alain Mathez, Attaché de direction, Département du Territoire, Etat de

M. Guillaume Ducret, Genève Directeur de l'école Liotard, DIP, Genève

M. Jean-Daniel Beuchat, Economiste, Tekhne SA

M. Damien Dreier, Ingénieur civil, Structurame

(Réserve)(Architecte DIP)

Critères de sélection : **Qualité et adéquation des références** du bureau d'architecte. **80%**

Le bureau d'architectes présente trois références d'objets récents ou se trouvant en stade avancé d'étude en "rapport avec l'objet" du concours.

Le choix et l'adéquation de chacune des références seront argumentés par le bureau dans un texte libre accompagnant ladite référence. Il sera également indiqué dans le texte comment la question des aménagements extérieurs a été abordée dans ces projets.

Compétence et organisation **20%**

Le concurrent présente un court « portrait du bureau », les personnes responsables et décrit leur expérience sur des projets d'ampleur et de complexité comparables.

Il précise les ressources humaines attribuées au mandat (effectif, moyens mis à disposition).

Critères d'appréciation :

- respect et compréhension du programme ;
- intégration de l'extension au bâti existant et dans son environnement ;
- fonctionnement de l'ensemble ;
- qualité de la rénovation ;
- qualités architecturales, fonctionnelles et techniques du projet ;
- économie générale du projet ;
- valorisation des espaces extérieurs existants ou créés et articulation urbaine du bâti.

L'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération. Le jury procède au classement général sur la base des critères d'évaluation exposés.

Somme des prix : Aucune pour la phase de présélection.

A l'issue de la phase 2 du concours, le jury dispose d'une somme globale de CHF 183'400.- HT (dont 5% pour procédure sélective et 10% pour l'élaboration approfondie), pour l'attribution d'environ six prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

**Commentaires techniques sur
la base des documents
publiés et des bases légales et
réglementaires applicables
dans le cas d'espèce**

Qualités de la mise en concurrence : Concours SIA 142

Remarques sur le concours : La CCAO se réjouit de l'organisation de ce concours.

Les auteurs des études de faisabilité ne sont pas autorisés à participer au concours.

Avis de la CCAO



Distribution : Aux membres des membres

Ville de Genève, Département des constructions et de l'aménagement (DCA) Unité
logistique, Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, 1204 Genève
concours.dca@ville-ge.ch